



Service : Marchés Publics
J.N.V / NAB
DC2025-022

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 059-215903832-20250205-DC_2025_22-AU

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-03

Objet : REHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE A MARLY
LOT 3 : Menuiseries

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications non substantielles et de faible montant du marché et devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,

DÉCIDE

La prise en compte des modifications non substantielles et de faible montant du marché entraînant une incidence financière négative comme suit :

Le montant du marché est porté à 75 869,68 euros HT soit 91 043,62 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 21311

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 05 février 2025

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Prefecture le 11/02/2025
et de la publication le 11/02/2025